



**Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot**

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 13 août 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
 Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
 Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
 Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
 Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
 Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens,
 Directrice générale et secrétaire-trésorière par
 intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 141-08-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Nomination – directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- 6.2 Comptes à payer
- 6.3 Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion 2019
- 6.4 Mise à jour - dossiers auprès des organismes
- 6.5 Nomination – coordonnateur municipal - plan de mesures d'urgence
- 6.6 Responsable de l'accès aux documents - nomination
- 6.7 ADMQ - colloque de zone – zone Montérégie Est
- 6.8 Annulation – résolution 222-10-2015 greffière par intérim
- 6.9 Lot 6 284 594 – annulation résolution numéro 81-05-2019
- 6.10 Administrateurs au compte - Telus – nominations



**Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot**

No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Travaux de resurfaçage et de rapiéçage 2019

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Adoption - règlement 545-2019 modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone 114-p et certaines dispositions applicables dans la zone 208

10.2 Avis de motion et dépôt du projet - règlement 547-2019 visant à assurer la concordance au sar de la MRC des Maskoutains

10.3 Adoption du projet de règlement 547-2019 visant à assurer la concordance au sar de la MRC des Maskoutains

10.4 Avis de motion et dépôt du projet - règlement 548-2019 visant à assurer la concordance au sar de la MRC des Maskoutains

10.5 Adoption du projet de règlement 548-2019 visant à assurer la concordance au sar de la MRC des Maskoutains

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Ronde enfantine – entente 2019-2020

11.2 CPE – déclaration d'intérêts

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 142-08-2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

**6.1 NOMINATION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

Résolution numéro 143-08-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

De procéder à la nomination de Sylvie Viens au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 6 août 2019.

Que cette personne exercera les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim conformément à l'article 179 du Code municipal du Québec;

Que conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec, Sylvie Viens (ou en absence Sylvie Vanasse) est autorisée à compter du 6 août 2019 à signer conjointement avec le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, avec le maire suppléant préalablement autorisé, tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité.

Que le maire, Monsieur Stéphane Hébert, soit autorisé à signer le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

6.2 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 144-08-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 8 août 2019 :

- Comptes pour approbation (juillet et août) : 463 707,34\$
- Salaires (juillet et août) : 50 460,34\$
- Comptes à payer : 130 814,34\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 8 août 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.3 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION 2019

Résolution numéro 145-08-2019

Considérant que la Municipalité a payé en janvier 2019 l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 de Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

De demander à l'ADMQ de changer le nom de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 passant de Madame Véronique Piché à Sylvie Viens.

6.4 MISE À JOUR - DOSSIERS AUPRÈS DES ORGANISMES

Résolution numéro 146-08-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Sylvie Viens, à mettre à jour les dossiers auprès des organismes et/ou institutions tel que le Registraire des entreprises, les fournisseurs de service, etc., d'enlever le nom de l'ancienne directrice générale, Madame Véronique Piché, et de le changer par Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

6.5 NOMINATION – COORDONNATEUR MUNICIPAL - PLAN DE MESURES D'URGENCE

Résolution numéro 147-08-2019

Considérant qu'une mise à jour doit être effectuée au plan des mesures d'urgence;

Considérant que la Municipalité doit nommer un remplaçant à Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière pour le plan de mesures d'urgence;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De nommer l'intervenant suivant au plan des mesures d'urgence:

- Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, coordonnatrice municipale.

6.6 RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS - NOMINATION

Résolution numéro 148-08-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, comme responsable de l'accès aux documents de la Municipalité.

6.7 ADMQ - COLLOQUE DE ZONE – ZONE MONTRÉGIE EST

Résolution numéro 149-08-2019

Considérant que le colloque de zone Montérégie Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 12 septembre prochain à Dunham;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à s'inscrire à ce colloque annuel, à Dunham, le 12 septembre 2019;



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

Que les frais d'inscription au montant de 175 \$ et les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

6.8 ANNULATION – RÉOLUTION 222-10-2015 GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Résolution numéro 150-08-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

Que la résolution 222-10-2015 nommant Martine Lupien greffière par intérim soit annulée. Mme Lupien demeure au poste d'adjointe administrative.

6.9 LOT 6 284 594 – ANNULATION RÉOLUTION NUMÉRO 81-05-2019

Résolution numéro 151-08-2019

Considérant la résolution numéro 81-05-2019 (Lot 6 284 594 – Vente - remplacement résolution 67-04-2019);

Considérant les modifications apportées dans le dossier;

En conséquence, il est proposé par Réjean Rajotte, appuyé par Mathieu Daigle, et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution numéro 81-05-2019 permettant la vente du lot 6 284 594 à Entrepôts DDL Inc.

6.10 ADMINISTRATEURS AU COMPTE - TELUS – NOMINATIONS

Résolution numéro 152-08-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Lupien, adjointe administrative et monsieur Jonathan Hamel, conseiller, comme administrateurs au compte pour tous dossiers relatifs à Telus et ce, au nom de la Municipalité.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET DE RAPIÉÇAGE 2019

Résolution numéro 153-08-2019

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

D'effectuer le rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux pour un montant maximum de 20 000\$ avant taxes;

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 545-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE 114-P ET CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LA ZONE 208

Résolution numéro 154-08-2019

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une Municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil municipal afin que la zone 114-P soit agrandie de manière à y intégrer la propriété du 785, rue Principale, faisant partie actuellement de la zone 209;

Considérant qu'une demande a également été reçue afin de diminuer de 6 mètres à 5 mètres la hauteur minimale des bâtiments dans la zone 208 et de permettre l'entreposage extérieur de véhicules récréatifs;

Considérant que le conseil municipal entend donner suite à ces demandes en modifiant les dispositions du règlement de zonage en conséquence;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2019, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 2 juillet 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 13 août 2019, le règlement numéro 545-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone 114-P et certaines dispositions applicables dans la zone 208*».

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT 547-2019 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par Réjean Rajotte, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 547-2019 modifiant le plan d'urbanisme révisé.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).



Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

10.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 547-2019 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Résolution numéro 155-08-2019

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la Municipalité;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 13 août 2019, le projet de règlement numéro 547-2019 intitulé «*Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les orientations d'aménagement en matière d'activité minière*»;

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue mardi, le 1^{er} octobre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

10.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT 548-2019 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par Jonathan Hamel, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 548-2019 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises en matière de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ainsi qu'avec les dispositions du schéma visant à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation.

10.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 548-2019 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Résolution numéro 156-08-2019

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

Considérant que le schéma d'aménagement a également été modifié afin de permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation;

Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité;

Considérant que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 13 août 2019, le projet de règlement numéro 548-2019 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière et les conditions applicables à la garde de poules dans une zone d'interdiction»;

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue mardi, le 1^{er} octobre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RONDE ENFANTINE – ENTENTE 2019-2020 (remplacé par 170-09-2019)

Résolution numéro 157-08-2019

Considérant que le protocole d'entente avec la Ronde enfantine, représentée par madame Véronique Girouard, doit être renouvelé;

Considérant qu'il n'y a aucun changement à apporter par rapport au précédent protocole;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale du document en lien avec l'entente.

11.2 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Résolution numéro 158-08-2019

Considérant les projets de développements résidentiels qui sont à prévoir dans les années qui suivent;

Considérant que le besoin d'un centre de la petite enfance se verra essentiel pour répondre aux attentes des citoyens;



**Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot**

No de résolution
ou annotation

Considérant que plusieurs études ont démontré les bienfaits des services de garde éducatifs sur l'apprentissage et le développement des enfants;

Considérant que le conseil municipal désire effectuer des démarches afin d'accueillir un CPE;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a l'intention d'entamer des procédures auprès des instances concernées afin d'accueillir sur son territoire un centre de la petite enfance (CPE) dans les plus brefs délais.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

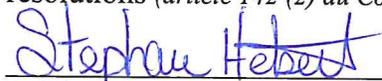
Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

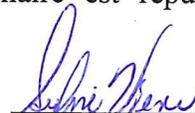
Résolution numéro 159-08-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h44.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).



Stéphane Hébert, maire



Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim



**Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot**

No de résolution
ou annotation

